

## COMMUNE DE CALMONT

\*\*\*\*\*

### PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 09 mai 2022

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 17

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 09 MAI**, le Conseil Municipal de la Commune de CALMONT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Christian PORTET**, Maire, pour la session.

**Présents** : ARNOLD Marie-Pierre – BREIL Christophe – CASENAVE Daniel – CAUVIN Lionel – COULON Anne-Marie – FERRE Laurent – GUICHOU Jean-Christophe – PASSOT Anne-Marie – PERA Annie – PIBOULEAU Thierry – PIERRON Hermine – ROUANNE Fabienne

**Excusés** : DALON Laurence – PALLEJA Patrick

*Monsieur ALMENDRO ayant donné procuration à M. PORTET*

*Monsieur GUIBERT ayant donné procuration à M. PIBOULEAU*

*Madame MIR ayant donné procuration à Mme PASSOT*

*Madame SEVERAC ayant donné procuration à Mme PERA*

**Madame COULON Anne-Marie a été élue secrétaire.**

Ouverture de la séance à 18 heures.

Avant le passage à l'ordre du jour, M. PORTET soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 11 avril 2022. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **ADMINISTRATION GENERALE**

---

#### **Devis signés dans le cadre de la délégation**

- AUDIOTEC, changement de la batterie de la sono portable : 86,40€ TTC
- Ô MAITRE DU JEU, animation événement jeux du 22 avril : 92,06€ TTC
- MAZETTE UNE LIBRAIRIE, achats de livres pour la Médiathèque : 568,66€ TTC
- LIBRAIRIE DETOURS, achats de livres pour la Médiathèque : 154,88€ TTC
- EIT, renouvellement software assurance pour l'installation téléphonique : 159,60€ TTC
- FIDUCIAL, fournitures administratives Mairie : 453,96€ TTC
- ALBAREIL, matériels pour la cantine (sauteuse, table, armoire chaude, etc.) : 21 840,60€ TTC
- ALBAREIL, 2 feux sur placard ouvert : 2 580,00€ TTC
- ALBAREIL, plateaux repas : 3 789,12€ TTC
- SIGNAUX GIROD, panneaux pour les chicanes Chemin des Agreous : 1 330,40€ TTC

Ce devis intervient après la réunion publique d'avril 2022 avec les riverains concernés. Des chicanes en test seront mises en place pour une durée de 3 semaines.

- AGTHERM, remplacement joint d'étanchéité et manomètre de l'école primaire : 354,24€ TTC

- AGTHERM, remplacement sonde climatisation du préfabriqué rue Frescatis : 222,48€ TTC
- SEDI EQUIPEMENT, fournitures administratives : 777,29€ TTC
- LAURAGAIS MOTOCULTURE, guide et chaîne : 81,41€ TTC
- EURL CSEM, réparation pelle : 2 267,24€ TTC
- SARL TF NETTOYAGES, nettoyage vitre école maternelle et élémentaire été : 608,71€
- SOGECER, location séparateur pour chicanes : 331,78€ TTC

### **Informations**

- Point d'informations autour du contentieux lié au dysfonctionnement de la chaudière : Monsieur le Maire fait un point sur le contentieux qui dure depuis plus de deux ans.  
L'avocat choisi par la commune a entamé une procédure. Le juge a désigné un expert qui a rendu son rapport après 2 ans d'expertise. Ce rapport de décembre 2021 est favorable à la commune puisqu'il met en cause l'ensemble des prestataires, du maître d'œuvre à l'entreprise qui s'occupe de la maintenance.  
L'expertise indique que la chaudière est sous-dimensionnée et qu'il faut refaire l'installation dans l'école.  
Depuis que l'expert a rendu son rapport, avec une estimation globale du coût d'indemnisation qui avoisine les 400 000€, les entreprises mises en cause ne se sont pas manifestées.  
La partie mise en cause par l'expert n'a pas réagi à 2 sollicitations. Il a été convenu avec l'avocat d'envoyer la facture des préjudices.

Le système de chauffage va être remplacé par une chaudière à granulés.

Le démantèlement de la PAC va intervenir sous peu avec la construction d'un bâti validé par les Architectes des Bâtiments de France (ABF).

- Organisation des élections législatives 2022 : les élus sont appelés à participer à la tenue des bureaux de vote des prochaines élections législatives des dimanches 12 et 19 juin 2022.  
La Commission de contrôle des listes électorales aura lieu le vendredi 20 mai 2022 à 14h.
- Jurés d'assises 2023 : le tirage au sort pour désigner les 6 jurés d'assises de la commune de Calmont aura lieu le vendredi 20 mai 2022 à 15h30 (Salle André Méric).
- Révision du PLU : les candidats ont été auditionnés le lundi 2 mai 2022.

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

---

### **Dél. 2022-04-01 : Attributions de subventions à 2 associations pour 2022**

Lors du précédent Conseil, en date du 11 avril, il a été prévu d'allouer des subventions à certains associations.

En complément des subventions attribuées lors de la dernière séance, il est proposé d'attribuer une subvention aux 2 associations suivantes :

- Ludo'Club calmontais : 300€
- Club colombophile : 300€

*Le Conseil, à l'unanimité, adopte les attributions à ces 2 associations.*

**Dél. 2022-04-02 : Acquisition d'un bien immobilier cadastré AK 86 au 1 rue de la Briqueterie**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'une maison attenante à la salle Camille Fines est actuellement en vente.

Ce bien pourrait permettre de stocker les décorations de Noël ou de servir pour un autre usage.

*Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'acquisition de ce bien.*

**Dél. 2022-04-03 : Convention de servitude avec le SDEHG sur la parcelle communale AN 381**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que pour l'alimentation électrique du lotissement « Bellevue » (13 lots), route de Pamiers, parcelle AZ 725, le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) doit bénéficier d'une servitude grevant la parcelle communale AN 381.

Il indique que pour procéder à la constitution d'une telle servitude, il y aurait lieu de passer, avec le SDEHG, une convention de servitude.

Eu égard à la nature et à l'objet des travaux à réaliser, ainsi qu'à leur mode très particulier de financement, aucune indemnité ne sera versée par le SDEHG.

*Le Conseil, à l'unanimité, approuve le contenu de la convention à passer avec le SDEHG.*

**Dél. 2022-04-04 : Remplacement d'un câble souterrain en défaut entre les PL 586 et 250 par le SDEHG**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 19/01/2022 concernant le remplacement d'un câble souterrain en défaut entre les PL 586 et 250, le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Dépose du candélabre numéro 250 et réalisation d'une fouille au pied du luminaire 586 ;
- Réalisation d'un réseau souterrain sur 33 mètres en câble 3x10mm<sup>2</sup> cuivre en remplacement d'un câble HS ;
- Reprise du candélabre numéro 250.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- TVA (récupérée par le SDEHG) : 1 454€ ;
- Part SDEHG (50% du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG) : 3 694€ ;
- Part restant à la charge de la commune (estimation) : 4 105€ ;
- TOTAL : 9 253€.

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur une participation financière à hauteur de 50%.

Concernant les travaux, il est souhaité de demander au SDEHG d'intervenir en septembre afin de préserver les plates-bandes fleuries.

*Le Conseil, à l'unanimité, approuve le projet présenté.*

### **Dél. 2022-04-05 : Fermeture de postes 2022**

Le Maire informe que lors de sa séance du 22 avril 2022, le Comité Technique (CT) du Centre De Gestion (CDG) de la Haute-Garonne a donné un avis favorable à la fermeture des postes suivants :

POSTE	DURÉE HEBDOMADAIRE	RAISON DE VACANCE	RÉFÉRENCE DÉLIBÉRATION	DATE CONSEIL
Attaché territorial	Temps non complet	Départ de l'agent	2021-10-08	15/11/2021
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	Mutation	2016-02-03	25/02/2016
Agent de Maîtrise Principal	Temps complet	Départ à la retraite	2017-02-07	13/02/2017
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	Départ à la retraite	2017-08-06	02/10/2017

*Le Conseil, à l'unanimité, décide de fermer les postes pré cités.*

### **Dél. 2022-04-06 : Création de 8 postes d'Adjoint Technique non permanent à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du surcroit de travail au service technique en période de congés.

En conséquence, il serait nécessaire de créer huit postes d'Adjoint Technique à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité, selon l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

*Le Conseil, à l'unanimité, approuve la création de huit postes d'Adjoint Technique à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité.*

### **Dél. 2022-04-07 : Avancement de grade pour l'année 2022**

Les fonctionnaires qui ont une valeur professionnelle suffisante pour être promus sont inscrits par ordre de mérite sur un tableau d'avancement. C'est à partir de ce tableau que l'autorité administrative compétente désigne les fonctionnaires qui bénéficieront d'un avancement de grade.

3 agents sont concernés en 2022 :

- Adjoint technique > Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe
- Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe > Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe
- Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques 2<sup>ème</sup> classe > Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques 1<sup>ère</sup> classe

*Le Conseil, à l'unanimité, approuve les avancements de grade ci-dessus.*

## QUESTIONS DIVERSES

### Questions diverses

- M. PORTET indique que le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 13 juin 2022.
- Mme PERA indique que la prochaine Commission cadre de vie aura lieu le mercredi 1<sup>er</sup> juin à 18h30.
- Mme PASSOT informe de la tenue d'un Conseil d'administration du CCAS le mardi 7 juin 2022 à 20h30.

La séance est levée à 19h00.

La Secrétaire de séance  
**Anne-Marie COULON**

Le Maire